

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 septembre 2020

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 25 septembre 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, Maire.

### **Etaient présents :**

**Mmes** HOUPEAUX Caroline - MAGRE Sylvie

**MM.** AUBERT Alain – BAUDON Jérémy – BURLOT Jean-Pierre - CORDIVAL Gilles - GOJARD Erwan – GUICHARD Hervé - LOGEROT Sylvain – PAUTROT Sébastien

### **Etaient absents excusés :**

**Mme** CARCEL Aurore (Pouvoir à PAUTROT Sébastien)

**MM.** BAHIN Florian (Pouvoir à LOGEROT Sylvain) – DURR Edgar (Pouvoir à BURLOT Jean-Pierre) – MORLET Dominique (Pouvoir à AUBERT Alain) – VALLEE William

**Conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 10

**Représentés :** 4

**Votants :** 14

**A été désigné comme secrétaire de séance :** M. Sylvain LOGEROT

### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la précédente séance.

### **Approbation de l'ordre du jour**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

<b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b>
-------------------------------

### **Désignation des membres de la commission communale Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants choisis par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la liste suivante :

#### **Titulaires :**

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| - Serge ARELLA         | - Sylvie MAGRÉ     |
| - Jean-Noël BOUSSEMART | - Pierre MATERN    |
| - Jean-Pierre BURLOT   | - Dominique MORLET |
| - Marie-Line FANTON    | - François MOYROUD |
| - Nicolas GOUIN        | - Béatrice PLANTIN |
| - Geneviève LARDENOIS  | - Élodie POTTIER   |

## Suppléants :

- Florian BAHIN
- Alain BERGERE
- Paul BUIRON
- Michelle COLIN
- Jean-Etienne CURTY
- Anne-Dauphine DE BRONAC DE VAZELHES
- Edgard DURR
- Erwan GOJARD
- Denis HENRY
- Didier HENRY
- Sophie OSSELIN
- William VALLÉE

### **Décision budgétaire modificative n°5**

La nécessaire mise en conformité des accès à l'école et à la mairie ainsi que la réfection d'une plaque de recouvrement au niveau du rond-point engendrent l'ouverture d'une ligne budgétaire non prévue au budget.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé ce qu'était une décision budgétaire modificative, propose de créer l'opération 165 compte 2315 intitulée « *Mise en conformité des accès à l'école et à la mairie* » et d'y abonder la somme de 3 000 €, prélevée sur l'opération 159 compte 2315 « *Plateau et arrêt de bus* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de Monsieur le maire.

### **Revalorisation RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les adjoints administratifs**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que lors de sa création en 2017, il était prévu que le montant du RIFSEEP serait soumis à revalorisation. Il propose une revalorisation pour les 2 parts du RIFSEEP comme suit :

- + 1,75% pour l'Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- + 1,42% pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

### **Prestation d'assistance par l'ADICA à la collectivité pour la mise en place de l'ENT « One » pour le 1<sup>er</sup> degré**

M. Sylvain Logerot, adjoint au maire, expose l'opportunité proposée par l'ADICA de :

- Bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour l'école de Mont-Saint-Père. Cela permettra d'offrir aux enseignants, aux élèves et aux familles l'accès aux services de l'ENT ONE jusqu'en Aout 2023 pour une somme totale de 180,74€HT.
- Réaliser un audit technique de l'équipement informatique et numérique ainsi que de l'accès à internet de notre école pour une somme de 200€HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA.

### **Convention de partage de frais de bornage**

Monsieur le Maire expose que Madame RIBEIRO Isabelle, habitante de la commune, chemin des Vaux, a obtenu un accord pour l'édification d'une clôture avec muret entre sa propriété et le domaine public communal. Or, il s'avère que le bornage servant de délimitation n'est plus visible.

Monsieur le Maire propose l'élaboration d'une convention de partage des frais de bornage entre d'une part Madame Ribeiro (à hauteur de 300 €) et d'autre part la commune de Mont-saint-Père (à hauteur de 564 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention de partage de frais de bornage avec Mme Ribeiro.

### **Convention d'occupation du domaine public – SARL COOC**

La SARL COOC souhaite installer chaque vendredi soir son foodtruck au niveau du terrain de loisir, route de Mézy ce qui nécessite la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le maire à signer la convention avec la SARL COOC.

### **Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire fait au Conseil municipal la proposition d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €, pour une durée de 1 an et utilisable par tranche de 15 000 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims pour faire face à un éventuel imprévu ou éviter un impayé d'ici la fin de l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération.

### **Questions diverses :**

- Monsieur Logerot, adjoint au maire, informe le Conseil que Monsieur Paul Buiron, gérant de l'entreprise de maraîchage « Terre Voisine », a émis le souhait d'installer un stand servant de point de retrait de commandes chaque vendredi soir, au niveau du terrain de loisirs, route de Mézy, en même temps que le foodtruck.
- Monsieur le Maire fait lecture des comptes-rendus des commissions « Léon Lhermitte », « Vie au village » et « Environnement » qui se sont réunies au mois de septembre 2020.

La séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire de Séance,  
Sylvain LOGEROT

Le Maire,  
Gilles CORDIVAL

